

A l'attention des membres  
du Comité de quartier n° 3  
Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et Bas

**Dossier suivi par :**  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 18  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 9 juillet 2021

Mesdames, Messieurs,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 7 juin dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

### **Racin**

#### **Devenir du Centre aéré :**

Les membres du CQ signalent leur inquiétude vis-à-vis du projet sur ce secteur, et notamment les éventuelles nuisances que celui-ci pourrait engendrer : augmentation de la circulation, nuisances sonores,... Ils aimeraient que les riverains soient associés aux réflexions en cours.

#### **-> Réponse formulée lors de la visite :**

- Aujourd'hui, les réflexions en sont au stade de la programmation. Autrement dit, les élus sont en train de définir quelles sont les attentes en termes de nature d'équipement, surface, emplacement... Une fois que cette réflexion sera aboutie, elle sera présentée aux riverains.
- Le centre aéré existait depuis longtemps, il n'est plus en service que depuis 3 ans. Aussi, quelque soit le projet, il n'y aura pas de nuisances plus importantes qu'auparavant.

#### **Antennes 5G :**

Les habitants ont pu rencontrer Monsieur le maire les 15 et 30 juin dernier, une réunion est prévue avec un représentant de Free et un panel de personnes « volontaires » le 21 juillet prochain.

#### **Circulation et vitesse excessive sur la route de racin et de chalais :**

Les membres du CQ indiquent qu'ils constatent une augmentation du trafic et de la vitesse de circulation sur cette route qui monte au belvédère, que celle-ci n'est pas adaptée à un tel trafic (étroitesse, visibilité, ...), et que cela pose des problèmes de sécurité, notamment vis-à-vis des modes doux (piéton, cycle, ...). 3 secteurs sont particulièrement identifiés :



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

[voreppe@ville-voreppe.fr](mailto:voreppe@ville-voreppe.fr)  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

- au-dessus de l'intersection avec le chemin du groupe Raymond, dans le sens descendant,
- au niveau du virage dans lequel le mur de soutènement sera repris prochainement,
- virage épingle vers l'allée du pré de la madonne.

**-> Réponse formulée lors de la visite :**

- la configuration de la voie, et notamment son étroitesse, ne permettent pas d'aménager un espace de circulation sécurisé pour les piétons.
- Il serait par contre envisageable de :
  - passer l'intégralité de la route de Racin / Chalais à 30 km/h,
  - tracer des « cédez le passage » sur la route de Racin dans le sens descendant au niveau des deux intersections avec le chemin Jean Monnet. Il est proposé au comité de quartier de valider cette proposition
  - retracer des bandes discontinues axiales, quand la largeur le permet, pour inciter les conducteurs à ne pas rouler au milieu,
  - renforcer la signalisation verticale :
    - Augmenter la taille du panneau "tourisme – route de montagne" dans le virage épingle
    - Renforcer la signalétique "virage dangereux"
  - Réfléchir à un moyen de faciliter l'utilisation du cheminement piéton et son débouché sur le passage piéton notamment pour le passage des poussettes, ce qui semble compliqué au vu de la configuration du site.

### **Malossane**

Tout d'abord, il est rappelé que l'objet des comités de quartier n'est pas d'organiser des réunions publiques "improvisées" sur un thème en particulier, mais bien de recenser les besoins et les remarques des habitants en s'appuyant sur leur expertise d'usage pour, quand cela est possible, y apporter une réponse qui permette d'améliorer leur cadre de vie.

Au vu du nombre de personnes et de discussions en aparté qui ont eu lieu, tous les échanges ne seront pas relatés dans le compte rendu. Les principaux points qui ont été abordés sont les suivants :

### **Antennes 5G :**

Les habitants ont pu rencontrer Monsieur le maire les 15 et 30 juin dernier, une réunion est prévue avec un représentant de Free et un panel de personnes « volontaires » le 21 juillet prochain.

### **Nuisances sonores et camions sur la départementale :**

Les riverains indiquent qu'il y a de plus en plus de camions sur la départementale, alors qu'elle est interdite aux PL "sauf desserte locale", et de plus en plus de motos bruyantes qui ne respectent pas la réglementation relative aux nuisances sonores.

**-> Réponse des représentants de la Mairie :** une demande de contrôle sera formulée auprès de la Gendarmerie et de la Police Municipale.

### **Enfouissement réseaux secs :**

Les riverains indiquent que les réseaux aériens génèrent une pollution visuelle et qu'il conviendrait de les enterrer.

**-> Réponse des représentants de la Mairie :** ces travaux sont des travaux "lourds" qui ne sont réalisés que dans le cadre d'opération de requalification de Voirie. Il n'est pas prévu de requalification de Voirie dans le secteur de Malossane.

### **Raccord au "tout à l'égout" :**

Les riverains se questionnent sur la nature des travaux eaux usées en cours par le Pays Voironnais et demandent s'il serait possible que les habitations situées plus bas sur la départementale puissent être raccordées à ce réseau ?

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : ces travaux consistent en la création d'un réseau permettant la mise en séparatif de la commune de la Sure en Chartreuse. Il n'est a priori pas possible pour les habitations de Voreppe situées plus bas sur la départementale de s'y raccorder, mais la Mairie se rapprochera tout de même du Pays Voironnais pour s'en assurer.

### **Collectes des ordures ménagères :**

Les riverains ont des doutes sur "qui doit poser ses poubelles où", ce qui semble générer des "tensions" dans le voisinage.

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : la Mairie se fera le relai de cette demande auprès du Pays Voironnais et transmettra des éléments de réponse.

### **Accès au bourg pour les piétons / cycles :**

Les riverains indiquent que l'accès au bourg pour les piétons et les cycles, le long de la départementale (bande sur la droite dans le sens de la montée) n'est pas suffisamment sécurisée.

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : une fiche navette a été formulée à ce sujet, et la Mairie a déjà fait une réponse :

- il est difficile, au vu de la circulation et de la configuration du site, de sécuriser un cheminement piéton sur cette portion de la route départementale.
- Les riverains sont invités à prendre la rue du Boutet, où la circulation est bien moindre et où des feux de circulation ont été mis en place, à la demande de riverains, justement pour faciliter la traversée de la route départementale.

### **Marquage sur le chemin de la Malossane :**

Les riverains font part de certaines optimisations qui pourraient être apportées sur le marquage du chemin de la Malossane, et notamment :

- remarquer les stop et autres marquages qui se sont effacés avec le temps,
- marquer le limite de la voie de circulation dans le virage de la fontaine, afin que les véhicules qui stationnent à cet endroit ne dépassent pas sur la chaussée.

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : les marquages au sol seront réalisés.

A la rentrée de septembre une rencontre avec les animateurs et les élus référents de chaque quartier est prévue, la date leur sera communiquée prochainement, afin d'échanger ensemble sur le bon fonctionnement des prochains comités de quartier.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations et de passer de bonnes vacances.

Sandrine GERIN



*Conseillère municipale chargée de l'Éducation  
Élue de quartier 3*

Anne PLATEL



*Adjointe chargée des quartiers, du  
cadre à de vie et de l'espace public*